

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0639^e** séance
tenue le **12 septembre 2022**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaury
et par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : Mme Ahlem Ammar, M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Simon de Denus, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, M. Michel Janosz ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Mme Marie-Josée Aubin, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Chantal Bémour, M. Gérard Boismenu, Mme Isabelle Brault, Mme Juliette De Maeyer, M. Maximilien Debia, M. Denis deBlois, M. David Décary-Hétu, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Jean-Yves Frappier, Mme Pierrette Gaudreau, M. Gilles Gauthier, Mme Dyala Hamzah, M. Daniel Jean, Mme Fasal, Kanouté, Mme Diane Lamarre, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Roger Lippé, Mme Amélie Maugère, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, M. Martin Papillon, Mme Danielle Pinard, M. Michel Max Raynaud, M. Julien Riel-Salvatore, Mme Phaedra Royle, M. Samir Saul, M. Gilles Soulez, M. Mario Talajic, M. Jacques Thibodeau, M. Daniel Thirion, Mme Isabelle Thomas, Mme Elvire Vaucher, Mme Bilkis Vissandjée, M. Frédéric Yvon ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Mme Caroline Daigle, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Najib Lairini, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Liliette Michel, Mme Gyslaine Samson Saulnier, Mme Ann Claude Simoneau ; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste, M. Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes des étudiants : M. Hadrien Chénier-Marais, M. Alexis Cyr, Mme Catherine Dionne, Mme Audréanne Matte-Landry, M. Alexandre Sauvé-Lacoursière, Mme Radia Sentissi ; une membre indépendante : Mme Nicole Trudeau ; les représentants et les représentantes du personnel : Mme France Lebel, Mme Lynne Thuot, M. Yannick Tremblay ; les représentants et les représentantes des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion, M. Charles Gaudreau ; un observateur : M. Alain Charbonneau.

ABSENTS : la directrice et le directeur des écoles affiliées : Mme Maud Cohen, M. Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : M. Jean Barbeau, Mme Nathalie Bureau, M. Arnaud Duhoux, M. Yvan Dumais, M. Jonathan Goldman, M. Jean-Philippe Gratton, M. Ian Thomas MacDonald, Mme Monique Pagé, M. Sylvain Quessy ; un chargé de cours : M. Paolo Spataro ; un représentant et une représentante des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Laura Ginoux.

EXCUSÉS : les doyennes : Mme Sylvie Dubois, Mme Christine Théoret ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : M. Michel Carrier ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; les représentants et les représentantes du corps professoral : M. Dominic Arsenaault, Mme Marie-Claude Boivin, Mme Julie Gosselin, M. Jean Leclair, Mme Solange Lefebvre, Mme Anne Marchand, M. Jean-François Masson, M. Michel Morin, M. Christian Nadeau, M. Alexandre Prat, Mme Marie-Pierre Sylvestre ; les chargés de cours et les chargées de cours : Mme Lise Marien ; un membre indépendant : M. Pierre Simonet ; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty ; un observateur : M. Jean-Paul Loyer.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les vice-recteurs

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études
Pascale Lefrançois

Les doyens

Le doyen de la Faculté de pharmacie
Simon de Denus

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation
Ahlem Ammar

Les directeurs des écoles affiliées

La directrice générale de l'École Polytechnique
Maud Cohen

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté des arts et des sciences

M. David Décary-Héту, professeur agrégé à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Dyala Hamzah, professeure agrégée au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences

Faculté des sciences de l'éducation

M. Alexandre Beaupré-Lavallée, professeur adjoint au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation. (Renouvellement)

Mme Fasal Kanouté, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation.

M. Frédéric Yvon, professeur agrégé et directeur au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation.

Faculté de médecine vétérinaire

M. Daniel Jean, professeur titulaire au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire.

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté des arts et des sciences

Mme François Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences. (Renouvellement)

M. Najib Lairini, chargé de cours au Département des littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Ann Claude Simoneau, chargée de cours au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

Deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles

École polytechnique

M. Pierre Baptiste, professeur titulaire au Département de mathématiques et génie industriel et directeur par intérim à la Direction des affaires académiques et de l'expérience étudiante de l'École Polytechnique.

M. Marcelin Joanis, professeur titulaire au Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique.

Les observateurs

La registraire
Annik Gélinau

Fins de mandat

Les directeurs des écoles affiliées

Le directeur général par intérim de l'École Polytechnique
Gilles Savard

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté de médecine

Mme France Nolin, coordonnatrice de formation pratique au Département de nutrition de la Faculté de médecine. (Retraite)

Les observateurs

La registraire
Marie-Claude Binette (Retraite)

AVIS DE DÉCÈS

Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

M. Bernard Gendron, vice-recteur associé au Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et professeur au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 17 juillet 2022.

Technologies de l'information (TI)

M. Roger Houle, magasinier principal retraité des Technologies de l'information (TI), décédé le 24 août 2022.

SAFIRE

M. Denis Béliveau, conseiller à la réussite étudiante au SAFIRE de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 30 avril 2022.

Faculté de médecine

M. Jacques Monday, professeur honoraire au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine, décédé le 3 septembre 2022

Faculté de l'aménagement

M. André Lavallée, médaillé de la Faculté de l'aménagement, décédé le 14 août 2022.

M. Jacques Paris, professeur retraité de l'Institut d'urbanisme (actuelle École d'urbanisme et d'architecture de paysage) de la Faculté de l'aménagement, décédé le 27 mai 2022.

Faculté de médecine vétérinaire

M. Serge Larivière, ancien doyen et professeur retraité au Département de pathologie et microbiologie vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire, décédé le 20 juin 2022.

M. Yves Larouche, professeur retraité au Département des sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, décédé le 14 juillet 2022.

M. Benjamin Simard, professeur retraité au Département de pathologie et microbiologie vétérinaire et directeur des animaleries de la Faculté de médecine vétérinaire, décédé le 1^{er} août 2022.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0639-1 **ORDRE DU JOUR**
2022-A0021-0639^e-706

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2022-A0021-0639^e-706.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0638^e séance tenue le 16 mai 2022
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. COVID-19 : information et discussion
 - 5.3. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 7.1. Comité d'appel des différends : nomination d'un membre suppléant ou d'une membre suppléante aux autres membres

- 7.2. Comité de l'ordre du jour : nomination d'une ou d'un membre de l'Assemblée universitaire
 - 7.3. Comité de la recherche : nomination d'une professeure ou d'un professeur sous octroi
 - 7.4. Comité du statut du corps professoral : nomination d'une ou d'un membre
 - 7.5. Comité d'accompagnement de la planification stratégique : nomination d'une étudiante ou d'un étudiant de la FAÉCUM membre de l'Assemblée universitaire
8. Internationalisation de l'UdeM (orientations)
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
9. Prochaine séance : Le 3 octobre 2022, à 14 heures
10. Clôture de la séance

AU-0639-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0638^e SÉANCE
TENUE LE 16 MAI 2022**

La modification suivante est apportée au procès-verbal : aux pages 10 et 11, l'affiliation de M. Lewis se lira « Départements d'histoire et d'anthropologie et Centre d'études asiatiques ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0638^e séance tenue le 16 mai 2022, tel que modifié.

AU-0639-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général fait le suivi d'une question posée à la dernière séance au sujet de l'opération de communication auprès des secrétaires de faculté concernant les sites Web utilisés par des étudiants pour déposer des copies d'examen, des travaux, etc. Un rappel, avec des outils, a été fait aux secrétaires de faculté. La situation variant beaucoup d'une faculté à l'autre, il a été jugé plus opportun que les secrétaires de faculté fassent eux-mêmes leur communication auprès de leur corps professoral. Les secrétaires de faculté ont été invités à le faire en mai dernier ; le secrétaire général n'a pas l'information quant à savoir quels secrétaires de faculté ont fait cette communication.

En suivi de la question concernant les licences de Microsoft Office et l'accès à ces licences pour les chargés de cours, M. Filteau indique que la situation a été revue et que depuis la mi-juin, tous les chargés de cours qui sont toujours en emploi, même sans contrat, conservent la licence A3.

Relativement au rapport de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire présenté à la séance précédente, M. Fallu demande un suivi au sujet de la liste des recommandations et l'état de leur avancement qui devait être déposée à l'Assemblée universitaire. Le secrétaire général indique que le document a été déposé sur le wiki de l'Assemblée dans le dossier de la 0638^e séance, sous le point 11 portant sur ce sujet.

M. Lippé demande à M. Filteau si l'accès aux licences de Microsoft Office est également disponible pour les chercheurs cliniciens qui sont sujets aussi aux situations de fin de contrat.

M. Filteau prend note de la question, à laquelle il donnera un suivi lors de la prochaine séance.

AU-0639-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0639-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0639-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire en commençant par les activités en lien avec la rentrée 2022 : concernant les admissions, en date du 8 septembre 2022, on observe une légère augmentation des nouveaux inscrits au 2^e cycle (0,5 %), une augmentation marquée des inscriptions au 3^e cycle (17,3 %) et une légère baisse des nouvelles inscriptions au 1^{er} cycle (-2,7 %). Il est à noter que ce portrait pourrait changer d'ici le 21 septembre 2022, date limite pour la modification et l'annulation des choix de cours, ce qui a une incidence sur les inscriptions.

Les cérémonies de collation des grades ont eu lieu du 21 au 26 août au Palais des congrès en raison des rénovations qui ont lieu à l'amphithéâtre K-500 du pavillon Roger-Gaudry. Les 12 cérémonies qui se sont tenues sur 6 jours, dans une formule améliorée, ont été un grand succès : 4852 diplômés se sont inscrits et 5 doctorats honoris causa ont été remis par l'UdeM.

L'Université accueille 47 nouvelles et nouveaux professeurs ; 55 % sont des femmes, dont 2 sont issues de communautés autochtones.

Le recteur rappelle qu'une politique officielle sur les modalités de travail hybride est en cours de rédaction et devrait être diffusée à l'hiver 2023. Avec le retour complet de l'enseignement sur le campus ce trimestre et la poursuite des activités de recherche, qui ont été maintenues sur le campus tout au long de la pandémie, le personnel sera appelé à être un peu plus présent sur le campus. La réflexion actuelle sur le travail en mode hybride amène à privilégier les interactions en présentiel, de sorte que beaucoup de membres du personnel qui, dans le cadre de leurs fonctions, sont appelés à interagir avec les étudiants ou les chercheurs seront plus souvent sur les lieux. Les directrices et directeurs généraux et les doyens et doyennes ont été rencontrés afin de planifier les modalités en vue de la mise en œuvre d'une politique plus formelle pour l'hiver 2023.

Du côté de la recherche, l'été a été fort occupé en raison des dates de tombée d'appels de propositions importants notamment le projet de Hub touchant la recherche biomédicale du Canada, déposé le 24 juillet – une demande pilotée par l'UdeM dans un consortium formé par l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Université Laval comme co-titulaires, et plusieurs autres partenaires. On a bon espoir d'être choisi pour ce financement important. L'autre grand appel de propositions structurant est Apogée. La lettre d'intention soumise dans les derniers mois ayant été acceptée, une nouvelle demande Apogée a été déposée le 31 août dernier ; cette demande est aussi liée à l'intelligence artificielle. La prochaine étape est l'annonce des résultats à l'hiver 2023. L'UdeM est aussi partenaire de quatre autres projets Apogée avec plusieurs partenaires universitaires.

Le recteur souligne ensuite le lancement du télescope spatial James-Webb qui met en valeur la contribution de l'UdeM à cette avancée scientifique, et notamment celle du professeur René Doyon, et qui est une source de grande fierté parce qu'il s'agit d'un développement scientifique exceptionnel dont l'UdeM est une des actrices les plus importantes.

Du 8 au 12 mai 2023, l'UdeM sera l'hôte du 90^e congrès de l'Acfas, avec HEC et Polytechnique Montréal, à l'occasion du centenaire de l'Acfas. L'appel de propositions, lancé le 15 août, se terminera le 15 octobre prochain. Il invite la communauté universitaire à y participer en grand nombre.

Sur le plan des relations gouvernementales, plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'été, notamment : le 3 juin, une rencontre avec la nouvelle sous-ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Paule De Blois, sur plusieurs dossiers ; le 20 juin, une rencontre avec le ministre de la Cybersécurité et du Numérique pour discuter du rôle de l'Université dans ce domaine dans le cadre de ce nouveau mandat du ministre ; le 15 août, une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé,

et le ministre délégué de la Santé et des Services sociaux, Lionel Carmant, dans le cadre de l'annonce de refondation du réseau de la santé. Plus tôt au printemps, l'UdeM avait invité le MSSS à une rencontre avec les doyens et doyennes des facultés concernées et la direction de l'UdeM pour expliquer comment l'UdeM peut contribuer à cet effort de refondation du réseau de la santé et pour exprimer ses besoins en infrastructures dans différentes facultés, en particulier médecine, sciences infirmières, pharmacie et ESPUM.

Le recteur fait part de la grande préoccupation de l'UdeM, de ses écoles affiliées et des autres universités montréalaises concernant la mesure annoncée au printemps par le ministre du Travail du Québec pour favoriser l'établissement d'étudiants internationaux en région au moyen d'un financement privilégié pour les étudiants qui s'inscriraient dans certaines disciplines où il y a pénurie de main-d'œuvre. Les seules universités qui ne sont pas éligibles sont les universités montréalaises. Les sept chefs d'établissement d'enseignement supérieur montréalais travaillent à convaincre le Ministère d'adopter des mesures qui mitigeraient les conséquences négatives de ce programme.

Sur une note plus positive, au cours de l'été, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il accordait un financement de 101 M\$ pour l'aménagement d'un centre de simulation vétérinaire, d'un centre de compétences cliniques et d'un refuge animalier au campus de Saint-Hyacinthe de l'UdeM, et aussi le financement du programme décentralisé de la Faculté de médecine vétérinaire à Rimouski en partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski.

Du côté de l'international, la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, Mme Amiraux, était en République démocratique du Congo pour lancer le programme TUMAINI, fruit d'une collaboration étroite entre le Dr Denis Mukwege, Prix Nobel de la paix, l'UdeM et Marie Hatem, directrice scientifique du projet et directrice de l'observatoire Hygeia, qui vise à renforcer la santé et les droits des femmes, des adolescentes et des enfants, un projet financé par le gouvernement du Canada qui mobilise plusieurs facultés de l'UdeM, au premier chef l'ESPUM.

Sur le plan de la philanthropie, il rappelle la première édition des Grandes Retrouvailles de l'UdeM qui aura lieu à la fin du mois de septembre. Déjà, plus de 1000 diplômés se sont inscrits et l'on s'attend à dépasser l'objectif de 4000 participants. Un grand concert public, prévu le 2 octobre, sera présenté par Pierre Lapointe et des étudiants de la Faculté de musique. Il souligne aussi la grande générosité des membres du personnel qui, pour l'exercice financier 2021-2022, ont donné à l'UdeM près de 3 645 190 \$.

Sur le plan des relations avec le gouvernement fédéral, le recteur évoque les préoccupations exprimées par les étudiants aux 2^e et 3^e cycles et par les chercheurs au sujet des retards autour de l'**indexation des bourses aux cycles supérieurs** du fait que la valeur de ces bourses n'a pas été ajustée par les conseils subventionnaires depuis plusieurs décennies. L'UdeM participe à travers Universités Canada à ces représentations auprès du gouvernement du Canada. Il y a une réflexion actuellement autour de la mise à jour de l'indexation de ces bourses, non seulement en termes de montant, mais aussi de cohérence d'un conseil à l'autre. Un autre enjeu très préoccupant pour les universités du Canada est celui de l'octroi des permis d'étude des étudiants internationaux dont les retards importants causent des problèmes. L'UdeM joint sa voix à celle d'Universités Canada et du U15 pour les représentations qui sont faites auprès du gouvernement fédéral. Le 24 août, le ministère de l'Immigration a annoncé l'embauche de 1200 nouveaux employés d'ici la fin de l'automne pour accélérer le traitement de ces dossiers, mais cela demeure un enjeu avec des conséquences pour plusieurs programmes de 2^e et 3^e cycles de l'UdeM. L'UdeM continue de suivre ce dossier de très près.

Le recteur termine son rapport en annonçant des nominations et en mentionnant des membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions.

AU-0639-5.2 COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION

Le recteur dit n'avoir rien de neuf à annoncer sur ce sujet, les choses se portant bien sur ce plan.

AU-0639-5.3 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Beaupré-Lavallée informe d'une avancée de l'UdeM sur le plan de la recherche et de la formation avec la création, par des membres de la Faculté des sciences de l'éducation en 2019, du **Laboratoire de recherche interuniversitaire en enseignement supérieur** qui visait à créer un pôle d'excellence en formation et en recherche en enseignement supérieur en français au Canada. En deux ans et demi, ce laboratoire est devenu le plus gros pôle de recherche en enseignement supérieur au Canada, regroupant 18 universités québécoises et 8 autres de 6 pays, et de nombreux chercheurs.

AU-0639-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Molotchnikoff demande quelle est la stratégie de l'Université pour faire face à l'augmentation des dépenses dans le contexte actuel de forte inflation.

M. Filteau rappelle qu'une proportion importante des budgets sont les salaires, qui ne sont pas sujets à l'inflation, et l'essence, qui n'est pas une dépense importante pour l'Université. Pour l'instant, l'inflation n'a pas beaucoup d'impact sur les budgets ; il faudra voir les résultats de fin d'année pour savoir si l'inflation a eu un impact réel.

Mme Hamzah présente une question en lien avec les investissements durables de l'Université et l'empreinte carbone des déplacements professionnels de ses membres ; sa question porte sur le nouveau Bureau Europe de l'UdeM et l'ambition de devenir l'université la plus influente au monde. Comment, dans le cadre de son plan d'action de développement durable 2021-2023, l'UdeM peut-elle justifier les coûts engagés pour l'ouverture de ce bureau et le déplacement de ses délégations en France, considérant que les déplacements professionnels sont définis, dans le plan d'action de développement durable, comme des déplacements à l'extérieur de la ville dans le cadre du travail financé par les fonds réguliers de recherche ? Évoquant la présence d'une ambassade du Canada et de la Mission du Québec à Paris, elle demande s'il aurait été possible que les conseillers culturels de l'une ou de l'autre de ces deux antennes diplomatiques prennent en charge les besoins de l'UdeM en matière de coopération avec la France et ainsi éviter à l'UdeM de contribuer à des dépenses peut-être non nécessaires.

Mme Amiraux explique que les deux instances mentionnées n'ont pas le mandat de s'occuper des intérêts de l'UdeM. Par ailleurs, il n'est pas question de multiplier les déplacements vers l'Europe. L'objectif est de rapprocher l'UdeM de ses partenaires en recherche et en enseignement en Europe et de favoriser de nouveaux développements, par exemple des collaborations internationales en coopération qui pourraient passer par des associations entre partenaires africains, européens et sur le continent américain. Deuxièmement, la mission effectuée à Paris avait pour objectif de lancer officiellement le Bureau, de faire du réseautage auprès de partenaires, de nouveaux démarchages en matière de partenariats communautaires et de prendre connaissance de la façon dont les gens travaillent. Enfin, depuis l'ouverture du Bureau, de nombreux chercheurs et membres de la communauté de l'UdeM utilisent ce bureau lorsqu'ils sont en déplacement comme point d'appui et espace de travail. C'est aussi un point de relais, par exemple pour l'accueil des étudiantes ukrainiennes en avril dernier.

La présidente des délibérations signale que le temps imparti à la période de questions est écoulé. Elle indique qu'elle recevra les questions, mais demande aux membres de l'Assemblée d'être concis.

M. Lewis dit apprécier la position du recteur en faveur d'un retour plus important des activités en présentiel. Il demande si la politique sur le travail à distance s'appliquera aux réunions et s'il y aura des directives à cet égard.

Le secrétaire général précise qu'il n'y aura pas de directives afin de laisser plus de souplesse aux unités, mais une recommandation d'encourager le présentiel. Pour des instances comme l'Assemblée universitaire et la Commission des études, on constate que la participation des membres est augmentée, notamment ceux provenant d'unités délocalisées. On laisse aux facultés la liberté de faire les choix les plus appropriés selon leur réalité. Donc, on permettra le bimodal, mais en encourageant le présentiel.

À ce sujet, Mme Thuot, qui est technicienne en gestion des dossiers étudiants, observe que depuis le retour en présentiel en mars dernier, seulement trois étudiants se sont présentés à son bureau ; et d'autre part, que les appels Teams sont beaucoup utilisés pour répondre aux besoins des professeurs. De l'avis de plusieurs de ses collègues, il n'y a pas besoin d'être plus présent sur le campus qu'on l'est actuellement puisqu'on est en mesure de répondre aux besoins des étudiants ainsi qu'aux membres du corps professoral.

M. Saul mentionne que les restaurants au pavillon Lionel-Groulx ferment à 17 h 30 par manque de personnel. Il demande quelles mesures sont prises pour que les heures d'ouverture soient prolongées.

M. Filteau indique que cela est causé par la pénurie de main-d'œuvre. Comme pour beaucoup d'autres organisations, on a de la difficulté actuellement à recruter du personnel.

Revenant aux représentations auprès du gouvernement fédéral concernant les problèmes d'immigration des étudiants internationaux, dans le cadre du U15 et d'Universités Canada, mentionné par le recteur dans son rapport, M. Chénier-Marais demande au recteur si des représentations ont été faites en particulier pour le cas des étudiants francophones provenant d'Afrique, plus susceptibles de venir à l'UdeM. Et deuxièmement, si l'embauche de nouveaux employés par le gouvernement fédéral vise à traiter cette disparité entre les demandes provenant des étudiants francophones et celles des étudiants d'autres provenances.

Le recteur confirme que des représentations sont faites particulièrement par les universités francophones. On observe un effet plus notable du côté des étudiants francophones.

En réponse à la deuxième question, Mme Amiraux indique que les chiffres dont on dispose pour 2021 sont à prendre avec précaution parce que l'on n'a pas d'informations fines sur les motifs du refus et que l'on ne sait pas pourquoi les candidats ne vont pas jusqu'au bout de la procédure. Elle suggère d'en rediscuter au point 8 de l'ordre du jour, à l'appui des données qui seront présentées.

M. Soulez désire savoir quel est le niveau d'arrimage entre la demande Apogée provenant de l'UdeM et celle de Polytechnique, et aussi quel est l'arrimage avec les institutions du MSSS, notamment pour avoir un accès plus facile aux données entre les institutions.

Mme Hébert indique que l'arrimage est excellent. L'UdeM est le fiduciaire de la demande dans le domaine de l'intelligence artificielle et est aussi partenaire de la demande de Polytechnique, de l'Université Laval et de l'Université Queens. Pour ce qui est des demandes de Polytechnique et de l'UdeM, l'UdeM a écrit des lettres complémentaires à l'une et l'autre demande qui décrivaient le niveau de complémentarité entre les deux demandes. Cela a été fait également dans les lettres d'appui avec l'Université de Toronto. On a fait attention d'être dans une vision de complémentarité et de synergie.

M. Lippé revient sur la question de l'accès à O 365 pour les chercheurs cliniciens qui enseignent. Il fait part que lors de l'assemblée départementale du Département de pathologie et biologie cellulaires, qui compte beaucoup de chercheurs cliniciens qui enseignent et qui ont un poste universitaire, il a été mentionné que plusieurs ont perdu leur accès et qu'il a fallu générer des contrats pour leur redonner un accès.

M. Filteau, qui vient d'obtenir un suivi des TI à ce sujet, indique que ces personnes conservent leur accès à O 365, mais avec la licence A1 et non la licence A3. La situation sera revue dans les prochaines semaines. Il note qu'il y a eu peu de demandes à ce sujet.

À propos de la démarche auprès du gouvernement fédéral pour l'indexation des bourses menée par plusieurs universités, associations étudiantes et chercheurs, mentionnée par le recteur dans son rapport, M. Fallu suggère d'inviter à l'avenir le SGPUM dans une telle démarche, soulignant que le SGPUM a parmi ses buts de promouvoir une politique universitaire d'intérêt public. Il demande si cela peut être fait à l'avenir dans des dossiers comme celui-ci.

Le recteur se dit tout à fait d'accord, ajoutant que le dossier évolue au ministère Innovation, Sciences et Développement économique Canada qui a indiqué qu'il s'agit d'un dossier prioritaire ; il invite les groupes intéressés à se manifester rapidement pour que tous les intérêts puissent être présentés.

Mme Daoust mentionne qu'un nouveau règlement pédagogique des ESP a été adopté récemment et, d'autre part, qu'en février 2020, l'UdeM s'est dotée d'un guide de l'écriture inclusive. Elle demande pourquoi l'écriture inclusive n'a pas été prise en compte dans la rédaction du règlement pédagogique et s'il y a une volonté de la direction de l'Université d'aller vers l'écriture inclusive plus largement.

Le secrétaire général dit ne pas savoir pourquoi l'écriture inclusive n'a pas été appliquée dans le cas de ce règlement, mais confirme que l'on encourage l'écriture inclusive, soulignant la formation offerte par l'UdeM en cette matière. Il explique que les textes normatifs qui ont des portées disciplinaires ou réglementaires comportent souvent des enjeux juridiques pour lesquels l'écriture inclusive manque parfois de précisions. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que les légistes de l'État ne l'utilisent pas. C'est probablement ce qui explique pourquoi cela n'a pas été appliqué dans le règlement cité.

Mme Hamzah présente une question sur la coopération et les ententes interuniversitaires de l'UdeM dans le cadre du développement durable et responsable. Elle affirme que le recteur a reçu à la mi-août une lettre de trois organisations universitaires canadiennes lui demandant, en tant que recteur d'une des universités du U15, s'il comptait prendre part au voyage organisé par le Centre for Israel and Jewish Affairs (CIJA) à laquelle le recteur n'a jamais répondu. Elle rappelle les nombreux rapports d'organisations de défense des droits de la personne qui avaient tous conclu qu'Israël pratique le crime contre l'humanité d'apartheid contre les Palestiniens, de quoi réviser la politique de coopération de l'UdeM envers ce pays, tant il est avéré que ces universités participent directement ou indirectement au régime de répression en place. Elle demande au recteur s'il s'est rendu en Israël à l'invitation de CIJA, et comment il projette réviser les ententes de l'UdeM à la lumière de ce contexte et de cette qualification juridique réhibitoire.

Le recteur confirme qu'il n'est pas allé en Israël pour des raisons d'horaire et d'agenda. Enfin, l'UdeM collabore avec des chercheurs partout dans le monde et ne distingue pas selon les territoires en fonction des éléments mentionnés, du moins ce n'est pas son intention.

M. Molotchnikoff présente une question à Mme Hébert au sujet des nouveaux programmes focalisés sur des thèmes particuliers mentionnés par le recteur dans son rapport (hubs, regroupements de chercheurs de plusieurs universités). Il considère qu'il s'agit de programmes intéressants, cependant il se demande si la multiplication de ces hubs, noyaux de chercheurs, etc., n'a pas pour effet d'exclure la recherche libre. Par exemple, les professeurs en histoire, en géographie ou autres secteurs, qui ne font pas partie de ces noyaux, ne seront-ils pas mis de côté et n'auront pas la possibilité de se développer ?

Mme Hébert indique que c'est un défi qui préoccupe beaucoup l'UdeM et l'ensemble des universités au Canada, dont le U15. Tout comme on veut être en situation de leadership au sein de ces grandes initiatives, de la même manière on doit continuer à défendre la recherche libre dans l'ensemble des activités et des secteurs. L'un ne compense pas l'autre.

AU-0639-7 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :**
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE
MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS

2022-A0021-0639^e-707, 708

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2022-A0021-0639^e-707. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0639-7.1 COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENDS : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AUX AUTRES MEMBRES

Le Comité n'a reçu aucune candidature pour le poste à pourvoir à ce comité, un nouvel appel de candidatures sera lancé dans les prochaines semaines.

AU-0639-7.2 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UNE OU UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le Comité recommande la candidature de Mme Sentissi afin de faire en sorte qu'il y ait une représentation étudiante à ce comité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour :

- Mme Radia Sentissi, étudiante au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences et secrétaire générale de la FAÉCUM, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2026, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0639-7.3 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UNE OU D'UN PROFESSEUR SOUS OCTROI

Le Comité recommande la nomination de M. Hugo Wurtele, notamment de fait qu'il est du domaine de la biologie moléculaire peu représenté au Comité de la recherche et pour son intérêt manifesté dans sa note biographique pour les questions liées au changement climatique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- M. Hugo Wurtele, professeur sous octroi agrégé au Département de médecine de la Faculté de médecine, comme membre professeur sous octroi, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2025.

AU-0639-7.4 COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE

Le Comité recommande la nomination de M. Hugo Soudeyns pour qu'il y ait un membre de la Faculté de médecine au Comité du statut du corps professoral, ainsi que pour son expérience antérieure au sein de cette Faculté comme directeur de département et, de ce fait, pour sa connaissance d'une diversité de statuts professoraux.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral :

- M. Hugo Soudeyns, professeur titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2026.

AU-0639-7.5 COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE : NOMINATION D'UNE ÉTUDIANTE OU D'UN ÉTUDIANT (FAÉCUM) MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'accompagnement de la planification stratégique :

- Mme Catherine Dionne, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre étudiant (FAÉCUM) membre de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2024, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0639-8 INTERNATIONALISATION DE L'UDEM (ORIENTATIONS)
2022-A0021-0639^e-709 à 712

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, Mme Valérie Amiraux, présente les orientations de l'UdeM en matière d'internationalisation à l'aide d'une présentation électronique (2022-A0021-0639^e-709). Les trois documents suivants, en appui à la présentation, ont également été transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance : le *Plan d'action 2021-2026* (2022-A0021-0639^e-710), *Distinctions RECI* (2022-A0021-0639^e-711) et la *Politique sur l'internationalisation des activités universitaires* (2022-A0021-0639^e-712).

M. Beaupré Lavallée remarque que le plan d'action en matière d'internationalisation est beaucoup axé sur la Francophonie et comporte une ouverture aux pays en émergence ; mais il note qu'il n'y a qu'une seule proposition qui mentionne le Canada, alors qu'il y a plusieurs secteurs dont le bassin naturel de coopération est le reste du Canada. Il demande quelle est la vision sur le développement des relations avec le reste du Canada.

M. Lewis présente en rafale les questions suivantes : À quoi correspond le 14,3 % sur le graphique portant sur les pays d'origine des étudiants et étudiantes internationaux (page 7) ? Est-ce que l'absence d'entente avec la Russie est une situation nouvelle ? Combien d'étudiants de l'UdeM vont faire des formations à l'étranger ? Dans le deuxième document, plusieurs projets sont listés, mais manquent parfois de clarté, il demande si des descriptions plus détaillées sont disponibles. Est-ce que les stages en laboratoire privé sont rémunérés, et a-t-on considéré la formule coopérative, comme cela se fait ailleurs ? Enfin, il souligne l'excellence du projet RECI.

En ce qui concerne le reste du Canada, Mme Amiraux précise qu'il n'y a pas d'oubli, c'est simplement que ce qui concerne le recrutement hors Québec dans le reste du Canada ne relève pas de son secteur. Par contre, ce qui n'est pas visible dans le plan d'action, ce sont des initiatives que l'on développe avec des universités qui se trouvent dans le reste du Canada, par exemple l'Université de l'Ontario français (UOF). Une entente est en préparation avec l'UOF, dans le cadre de RECI, qui prévoit de les accompagner dans leur projet d'Université de l'Ontario français, par exemple en accueillant leurs étudiants pour des échanges, des stages et de la recherche, et réciproquement de la part de l'UOF – ce qui aide l'UdeM à obtenir des financements au niveau fédéral pour couvrir les frais pour les étudiants. Elle souligne que la clé du succès de l'initiative RECI, ainsi que du plan d'action, est l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et aussi sur le plan socio-économique. La deuxième piste de développement avec l'UOF est de travailler la Francophonie et les questions sur l'autochtonie avec des partenaires. Sur la question des ententes avec la Russie, les données présentées sont antérieures à l'invasion de l'Ukraine. Lorsque la crise a démarré, l'UdeM avait un étudiant en Russie dans le cadre d'une entente avec l'Université de Saint-Pétersbourg. En ce qui concerne la rémunération des stages, l'objectif est d'assurer que l'on ait un soutien pour le travail que réalisent les étudiants dans le milieu communautaire. On travaille sur des mécanismes de financement qui reposent sur du financement institutionnel, du financement à bas

coût par l'organisme communautaire et des bourses philanthropiques. Concernant le chiffre 14,3 %, elle attend des informations à ce sujet. Enfin, pour ce qui est de la formule coopérative, on regarde ce qui se fait dans les autres universités au Québec pour ne pas dédoubler ce qui se fait ailleurs.

M. Bouchard dit apprécier du plan d'action en matière d'internationalisation le fait que ce sont les orientations académiques pour la communauté de l'UdeM et la contribution à la coopération internationale qui priment, plutôt qu'une politique axée sur une stratégie de revenus. Il félicite le travail de l'équipe pour ces orientations. D'autre part, il suggère qu'il serait important de réviser l'orientation institutionnelle par rapport aux bourses d'exonération de droits différenciés pour les étudiants à la maîtrise, considérant les enjeux qui se posent pour le recrutement au doctorat en raison de la mesure du gouvernement du Québec concernant les bourses pour les régions. Enfin, il informe que la FAS examine avec les départements comment adapter leurs programmes d'étude pour favoriser la mobilité sortante du plus grand nombre d'étudiants, qui le souhaitent, pendant leur programme d'étude.

Mme Amiraux informe que le chiffre 14,3 % correspond au reste du monde.

M. Chénier-Marais se dit étonné de ne pas trouver d'échéancier ni d'indicateurs dans le plan d'action, pour savoir si les mesures qui sont mises de l'avant sont réussies et quand elles seront mises en place. Il demande si un document sera déposé à l'Assemblée universitaire pour avoir cette information prochainement.

Mme Amiraux confirme qu'il y a un échéancier et des indicateurs et qu'un document sera déposé à l'Assemblée.

Mme Matte-Landry, qui note que les enjeux de transition écologique ne semblent pas être inclus dans le plan d'action, aimerait savoir comment cela va s'arrimer au plan d'action de l'Unité du développement durable de l'UdeM et aussi avoir plus d'information concernant les projets en lien avec les objectifs de développement durable de l'ONU.

Mme Amiraux mentionne un projet de collaboration avec l'Unité de développement durable portant sur les directives pour les séjours à l'international qui permet à l'Unité du développement durable de faire le suivi des émissions des GES. Elle souligne que la mobilité internationale n'est pas la seule manière de s'internationaliser : il est possible de faire de l'international sans se déplacer, par exemple en participant à un colloque international à distance. Deuxièmement, le développement durable s'incarne aussi dans le choix des thématiques sur lesquelles on travaille, citant plusieurs exemples de projets avec des partenaires locaux et internationaux, notamment les projets *Faim zéro*, *Bonne santé et bien-être*, *Éducation de qualité*, et *Travail décent et croissance économique* (document 2022-A0021-0639^e-709, page 25), tous des projets qui impliquent des étudiants. Elle pourra faire parvenir la liste de ces projets.

Mme Sentissi mentionne que plusieurs projets du plan d'action sont intéressants pour la communauté étudiante : le projet RECI, par exemple, pourra certainement bonifier l'expérience étudiante de certains programmes. Toutefois, la communauté étudiante aurait aimé être consultée avant l'implantation de ce programme. Elle demande si la communauté étudiante peut être consultée à l'avenir sur les projets du plan d'action et quelles sont les modalités de ces consultations.

Mme Amiraux indique que, dans le cas des quatre projets pilotes du programme RECI, on a consulté les unités académiques et les associations étudiantes de ces unités, notamment au sujet de la charge socio-économique et familiale, de l'impact sur le plan de la réussite scolaire, de la question de l'accessibilité à tous les étudiants. Cependant, elle prend note de la préoccupation et veillera à ce que cela soit fait.

M. deBlois mentionne que l'on veut introduire le cheminement international dans le programme dont il est responsable au sein de sa Faculté. Il demande quel est l'arrimage avec le cheminement international. Comment cette distinction sera reconnue ? Par exemple, est-ce que cela sera sur le diplôme ou sur un document distinct ? Et quelles seront les exigences, par exemple en termes de crédits ?

Mme Amiraux explique que la distinction RECI requiert d'avoir fait trois expériences – communautaire, recherche, internationale ou une diversité d'expériences. C'est aux unités d'indiquer ce

qui correspond le mieux à la fois au parcours étudiant et aux exigences du programme. En ce qui concerne la reconnaissance, ce ne sera pas sur le diplôme. Pour l'instant, c'est sur le relevé de notes. Elle rappelle que l'on est en phase de projet pilote et que peut-être, dans un an ou deux, ce sera sur le diplôme. Comme il ne s'agit pas de faire du mur à mur, mais plutôt d'avoir un projet adapté au programme d'étude, chaque projet est développé de concert avec son vice-rectorat et le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études en étroite collaboration avec les responsables de programme pour définir comment le projet d'une unité pourra être mis en œuvre. Elle invite M. deBlois à communiquer avec son équipe pour l'accompagner dans son projet.

M. Lewis demande une clarification concernant le 14,3 % d'étudiants étrangers et réitère sa question au sujet du nombre d'étudiants d'ici qui font des stages à l'étranger.

Mme Amiraux dit ne pas avoir l'information sur ce dernier point ; les données ne sont pas disponibles pour diverses raisons. Le 14,3 % correspond à tous les autres pays qui ne sont pas dans le top 10 (document 2022-A0021-0639^e-709, page 7).

AU-0639-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 octobre 2022, à 14 heures.

AU-0639-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 20.